



Demande de logement à loyer modique

Liste des pièces justificatives acceptées

- Preuve de revenus de toutes les personnes de 18 ans et plus :**
 - Avis de cotisation provincial ;
 - Rapport d'impôt provincial ;
 - Relevés fiscaux (Relevé 1, relevé 5, etc.) ;

- Travailleur autonome :**
 - Revenus et dépenses d'entreprise ou de profession (TP80) ;

- Pension alimentaire reçue ou payée :**
 - Relevé des versements.

- Attestation de la valeur de placement ou de biens au Canada ou à l'étranger :**
 - Placements : CELI-REER-FERR-compte épargne et courant ;
 - Biens (ex. terrain, roulotte, chalet, etc) ;
 - Propriétaire : solde hypothécaire et compte de taxes.

- Preuve de résidence** des deux dernières années ;
 - Bail complet et lettre de renouvellement annuel ou preuve de résidence

- Enfant à charge :**
 - Attestation de la garde légale ou partagée d'un enfant ;
 - Copie du jugement de cour ;
 - Document des allocations familiales de Retraite Québec sur lequel le nom des enfants est inscrit ;

- Attestation de fréquentation scolaire à temps plein :**
 - Pour les enfants de 18 ans et plus ;
 - Le nom de l'institution avec le nombres d'heures de cours par semaine.

- Victime de violence conjugale :**
 - Attestation délivrée par une maison d'hébergement pour de telles personnes ;
 - Attestation d'un corps de police ;
 - Attestation d'un établissement du réseau de la santé et des services sociaux.

- Personne handicapée**
 - Compléter « **Questionnaire sur l'autonomie** » ;
 - Fournir une attestation de la capacité à demeurer seul en logement par un spécialiste du réseau de la santé.

La recevabilité de votre demande et son inscription sur la liste d'admissibilité ainsi que sa reconduction sont conditionnelles à la réception de ces documents.

Pièces justificatives

Exemples

Avis de cotisation provincial



Avis de cotisation Année d'imposition 2019

Merci d'avoir produit votre déclaration de revenus. Par ce geste, vous contribuez au développement économique, social et culturel du Québec.

TPF-99 (2020-02)
Page 2 de 4

Détail des calculs

Ligne		Montant déclaré	Montant établi
101	Revenus d'emploi	=	
199	Revenu total	=	
201	Déduction pour travailleur	-	
205	Déduction pour régime de pension agréé (RPA)	-	
214	Déduction pour REER ou RPAC/RVER	-	
248	Déduction pour cotisation au RRQ, au RPC ou au ROAP	-	
275	Revenu net	=	
299	Revenu imposable	=	
350	Montant personnel de base		
377	Montant des lignes 359 à 376		
377.1	Montant de la ligne 377 multiplié par 15 %	=	
381	Frais médicaux		
388	Montant des lignes 378 à 385		
389	Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %	=	
399	Crédits d'impôt non remboursables (total des montants des lignes 377.1 et 389 multiplié par 1)	=	
401	Impôt sur le revenu imposable	=	
406	Crédits d'impôt non remboursables	-	
432	Impôt	=	
450	Impôt et cotisations	=	
451	Impôt du Québec retenu à la source	-	
478	Remboursement	=	

Nom et nom de famille [blurred]	Date de l'avis [blurred]	Numéro d'identification [blurred]	Année d'imposition 2019
------------------------------------	-----------------------------	--------------------------------------	----------------------------

Avis de cotisation provincial détaillé Revenu Québec

Tél. : 1 800 267-6299

3800, rue de Marly ou
400, boulevard Jean-
Lesage Québec

Relevé de compte pension alimentaire

CRÉANCIER



Relevé de compte

Détail des opérations

Qui facilitent le paiement des pensions alimentaires

Page 1/2
2013-12

Date de début
Responsable du compte
Adresse
Numéro (y compris boîte)

Numéro de compte	Numéro de partie (Débit) (Crédit)
------------------	---

Messages

EXEMPLE

Période visée

Date d'inscription	Date de prise d'effet	Description	Debit	Credit	Saldo
--------------------	-----------------------	-------------	-------	--------	-------

Pension et amirages, s'il y a lieu

1	Saldo antérieur				0,00
2	Pension alimentaire			400,00	400,00
3	Versement par chèque ou dépôt direct		400,00		0,00
4	Subrogation - Pension et amirages, s'il y a lieu				

1. Date d'inscription: date à laquelle nous avons commencé à gérer votre dossier alimentaire.
 2. Date de prise d'effet: date à partir de laquelle votre pension alimentaire est versée.
 Le contenu du relevé de compte est conforme aux opérations effectuées pendant la période visée. Si des changements ont eu lieu, nous vous les indiquons en page 2 de ce relevé de compte. Les données figurant dans le détail des opérations de votre compte sont de nature indicative.

Pension alimentaire : (Garde d'enfant)

- Relevé du percepteur
- Jugement de cours
- Convention